

guerre ecclésiastique, par leurs Décrets d'ajournemens personnels contre les Cutes & les Vicaires, qui refusent les Sacremens à des malades notrés par leur opposition à la Bulle *Unigenitus*. Ils continuënt aussi d'envoyer des représentations au Roi. Celui de *Normandie* en montre de nouvelles, toujours dans son goût ; & celui de *Provence*, qui l'imite grandement, en a fait aussi parvenir au Roi, non-seulement de très-fortes contre la même Bulle, mais renfermant encore un éloge flatteur de la conduite du Parlement de *Paris*. On y étale, entre autres choses, la *nécessité indispensable de rappeler ce premier Corps de Justice du Royaume*.

Monsieur de Monclar, Procureur-Général du même Parlement de *Provence*, ayant reçu ordre de se rendre à la Cour, y est arrivé le 24. Janvier. Il y a été mandé à l'occasion d'un Décret de prise de corps donné par cette Compagnie contre le Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de *Marseille*, lequel a refusé d'enrégitrer l'Arrêt de Règlement contre ce qu'on appelle *Schisme*, quoiqu'il eut été enrégitré dans tout le ressort du même Parlement. On ne sçait encore si cette affaire est finie, ou comment elle se finira, & si le mois prochain nous aurons de plus grandes choses que ce mois-ci à présenter des affaires Parlementaires à nos Lecteurs. Voici en attendant l'Arrêté que le Parlement de *Provence* rendit lorsque Mr. de Monclar eut ordre de se rendre à la Cour.

*La matière mise en délibération, il a été unanimement résolu, qu'attendu le sujet, la forme & la conséquence dudit ordre, il sera écrit une Lettre au Roi, pour lui faire connoître le préjudice qui résulteroit contre le bien de son service, l'honneur*